

Bulletin SPECIAL AG

Année scolaire 2023 2024

Edito

Chers Collègues,

Le Conseil d'administration vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Quelle soit riche de coopération et de rencontres pour vous et vos élèves.

Nous vous adressons via ce bulletin, les documents nécessaires à votre participation à l'Assemblée Générale prévue **le mercredi 21 février 2024**, à VILLERS-COTTERETS.

TROIS MODALITES DE VOTE :

- Sur place
- Sur votre espace **RETKOOP** où vous pourrez voter, **entre le 07 février et le 20 février 2024** (les documents seront annexés aux votes). **GUIDE CI-JOINT.**
- En donnant **POUVOIR** à une tierce personne qui sera présente (document à remplir et à nous envoyer avant le 20 février).

Les bilans comptables et les comptes de résultat peuvent être envoyés sur demande aux adhérents de l'association.

Merci de nous envoyer (voir ci-dessous) :

- **Le bulletin de participation**
- **La délégation de pouvoirs en cas d'impossibilité de présence ou de vote par Retkoop**
- **La proposition de candidature (facultative)**

Il est important que vous participiez à ses travaux.

En attendant le plaisir de vous y rencontrer,
Pour le Conseil d'administration

Le Président Luc Degonville



Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

**Vous êtes cordialement invités à participer à
l'Assemblée Générale ordinaire de l'OCCE de l'Aisne
qui se tiendra le **21 FEVRIER 2024**
au collège Max Dussuchal situé 20 rue Nino Mascitti
à VILLERS COTTERETS**

DEUX TEMPS PROPOSÉS :

- **10h** : Assemblée Générale (accueil dès 9h45)
- **14h30** : visite guidée puis libre de la Cité internationale de la langue française (gratuite)

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Approbation du PV de l'AG du 1^{er} mars 2023
- Rapport moral du Président. Vote.
- Rapport d'activités 2022-2023. Vote.
- Rapport financier de l'exercice 2022-2023 et affectation du résultat. Vote.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Projet d'activités 2023 2024. Vote.
- Budget prévisionnel 2023-2024. Montant de la cotisation 2024-2025. Vote.
- Candidatures au Conseil d'Administration et renouvellement des mandats. Votes.
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration nouvellement constitué se réunira pour élire les membres du bureau. L'information sera donnée dans le bulletin d'infos n°2 et sur notre site.

Bulletin SPECIAL AG

Année scolaire 2023 2024

BULLETIN DE PARTICIPATION A RENVoyer AVANT LE 20/02/2024

à ad02@occe.coop ou OCCE 49 rue Aristide Briand 02300 CHAUNY

M. Mme Mlle

Mandataire de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif de:

- Participera à l'Assemblée générale du 21/02/2024 à VILLERS- COTTERETS **mais** ne participera pas à la visite guidée*
- Participera à l'Assemblée générale du 21/02/2024 à VILLERS- COTTERETS **et** à la visite guidée l'après-midi*
- Ne participera pas à l'Assemblée générale du 21/02/2024 mais procédera aux différents votes **sur Retkoop***
- Ne participera pas à l'Assemblée générale du 21/02/2024 mais sera représenté.e (**délégation de pouvoirs** ci-dessous)*

En tant que mandataire, vous pouvez vous faire représenter et donner pouvoir soit à une personne morale (Conseil d'Administration) soit à la personne physique de votre choix (membre du Conseil d'Administration, autre mandataire, collègue...)

Pour cela, complétez et faites parvenir la délégation de pouvoir ci-dessous.

DELEGATION DE POUVOIRS

A nous retourner avant le 20/02/2024

Je, soussigné(e), (nom-prénom-adresse) :

Agissant en qualité de membre de l'OCCE 02 dont le siège est 49 rue Aristide Briand 02300 CHAUNY.

Mandataire de la coopérative ou du foyer de :

comptant adhérents, ne pourra pas assister à l'Assemblée Générale de l'OCCE 02 qui se tiendra le mercredi 21/02/2024 et donne pouvoir à

M. ou Mme afin de m'y représenter.

En conséquence, cette personne prendra part à toutes les discussions et délibérations, prendra connaissance de tout document et émettra tout vote.

Si la présente procuration est retournée à l'OCCE 02 sans indication de nom, il sera émis au nom du signataire de cette délégation de pouvoir, un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration de l'OCCE 02.

Fait à le

(signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)